

Communiqué de presse

Épinal, le 1^{er} mars 2022

Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH) dans les Vosges

Contexte national

La mise en place des CORAH traduit la volonté du gouvernement, au travers notamment de la création de la DILCRAH (délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) en 2014, placée sous l'autorité du Premier ministre, de s'emparer avec force de la question des discriminations dont peuvent être victimes les concitoyens en raison de leur origine, de leur religion ou encore de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, et d'inscrire la politique publique qui en découle en haut lieu de ses priorités.

Le CORAH dans le département des Vosges

Le préfet des Vosges a réuni ce jour en préfecture le CORAH, auquel ont participé le délégué adjoint de la DILCRAH, le parquet d'Épinal, le défenseur des droits, le représentant de l'association des maires des Vosges, les services de l'État concernés, l'Éducation nationale et les représentants des forces de sécurité intérieure.

Le CORAH, créé en 2016 dans le département, constitue une instance de déclinaison opérationnelle des plans interministériels que sont d'une part le plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+, et d'autre part le plan national contre le racisme et l'antisémitisme. Le CORAH a ainsi pour fonction de décliner à l'échelle locale les axes de cette politique publique, de définir des actions de prévention et de formation contre les discriminations, et également d'arrêter un plan d'actions adapté aux caractéristiques du département.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex




Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan 2021 et de dresser les perspectives pour 2022. **La plate-forme antidiscriminations lancée en février 2021 et pilotée par le Défenseur des Droits a notamment été présentée. Le site internet antidiscriminations.fr et le numéro 3928 permettent de signaler les faits et de se faire accompagner.**

Le CORAH a également statué sur les projets qui seront accompagnés au titre de cette année. En effet, la DILCRAH soutient financièrement des projets associatifs locaux dans le cadre d'appels à projets annuels, qui répondent aux objectifs et enjeux définis dans les plans de lutte nationaux. En 2022, le gouvernement a décidé d'augmenter les crédits de la DILCRAH à hauteur d'un million d'euros, soit une hausse de 15 % par rapport à 2021. Ainsi, une enveloppe nationale de 2,3 millions d'euros sera consacrée en 2022 à ces projets, à laquelle vient s'ajouter cette année un bonus ruralité à hauteur de 150 000 € pour accompagner les actions à destination des personnes LGBT déployées dans les territoires ruraux. L'enveloppe allouée au département des Vosges pour financer des projets au titre de l'appel à projets locaux 2021/2022 est de 15 000€, soit une augmentation de 15 % également par rapport à l'enveloppe de 2021.

Les services de l'État et ses opérateurs, les collectivités territoriales, les partenaires associatifs et religieux, les acteurs engagés de la société civile dans son ensemble, maintiennent dans le département des Vosges une veille vigilante sur les phénomènes discriminatoires, quelles que soient les formes qu'ils prennent, pour combattre les actes de haine au quotidien.

Plus d'informations sur le site de la DILCRAH : <https://www.dilcrah.fr/>

Pour saisir la plate-forme antidiscriminations :

 3928 prix d'un appel local Du lundi au vendredi* de 9h à 18h
 Tchat Du lundi au vendredi* de 9h à 18h
 Sourds et malentendants Du lundi au vendredi* de 9h à 18h

* Services fermés les jours fériés

Plus d'informations sur : <https://www.antidiscriminations.fr/>

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

